

DECHARGE DE RESPONSABILITE « allergies alimentaires »
--

Je, soussigné(e)..... déclare décharger le Département de Seine-et-Marne ainsi que tout le personnel du musée départemental des Peintres de Barbizon, de toutes responsabilités en cas de survenance d'un dommage ou d'une intoxication alimentaire de quelque nature que ce soit, subi ou occasionné, lors de la randonnée « Par Monts et par Bois » en forêt du 15 juin 2024, organisée par le Musée départemental des Peintres de Barbizon. A cette occasion, un « pochon » composé de pain, de viande et de fromage, fournis par les artisans de Barbizon est proposé à chaque participant.

Les commerçants et le musée s'engagent à respecter la chaîne du froid, mais déclinent toute responsabilité en cas d'allergie, ou de troubles alimentaires digestifs.